



Services de l'approvisionnement et des contrats  
30, rue Victoria  
Gatineau (Québec) K1A 0M6

## MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la demande de proposition restent les mêmes.

<b>N° de la modification :</b>	<b>Date de la modification :</b>
4	29 août 2018
<b>Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :</b>	
ECAT-RFP-18-0234	
<b>Titre :</b>	
Campagne d'information des électeurs pour la 43e élection générale – Divers articles promotionnels	
<b>Date de clôture de la demande de proposition :</b>	
18 septembre 2018 à 14 h (heure de Gatineau)	
<b>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante :</b>	
<b>Bureau du directeur général des élections</b> Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6  proposition-proposal@elections.ca	
<b>À l'attention de :</b>	<b>N° de tél. :</b>
Ashley Tran	819-939-1469

## Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant la Campagne d'information des électeurs pour la 43e élection générale – Divers articles promotionnels, qui porte le numéro ECAT-RFP-18-0234 et est datée du 2 août 2018 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

## Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

### 2.1 Question n° 3

#### Question

Est-il possible de nous fournir le numéro de référence du sac à dos voulu?

Si ce n'est pas possible, pourrait-on emprunter le sac pendant quelques heures afin de localiser les sources d'approvisionnement du produit?

#### Réponse

Un échantillon du produit EC 99023, datant de la dernière élection générale, est disponible et sera fourni sur demande.

### 2.2 Question n° 4

#### Question

La sous-section 3.2.2 de la partie 1 de la DP se lit comme suit :

*La proposition technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la proposition sera évaluée, tel qu'énoncé à la partie 7 – Critères d'évaluation technique. **Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la DP.** Afin de faciliter l'évaluation de la proposition, Élections Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre selon lequel les critères d'évaluation sont présentés, et ce, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les dédoublements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur proposition en indiquant le numéro du paragraphe et de la page où le sujet visé a déjà été traité.*

Toutefois, pour le critère O1 de la partie 7 – Critères d'évaluation technique, il est clairement indiqué que nous devons tous simplement cocher « Oui » ou « Non ». Ai-je raison de penser que vous n'exigez rien d'autre pour le critère O1? Si vous vous attendez à plus, veuillez nous indiquer les sujets que nous devrions traiter.

#### Réponse

C'est exact : Élections Canada ne s'attend à rien d'autre que ce qui est demandé au critère O1. La DP est modifiée conformément à la section 3.2 de la présente modification.

### **2.3 Question n° 5**

#### Question

La sous-section 3.2.3 de la partie 1 de la DP se lit comme suit :

*Les coordonnées de tout client cité à titre de référence, demandées en vertu de la Partie 7 – Critères d'évaluation techniques, devraient être soumises avec la proposition. Dans l'éventualité où des renseignements requis ne sont pas soumis conformément à la demande, si Élections Canada décide de communiquer avec les clients cités à titre de référence, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui prescrira un délai qu'il devra respecter pour satisfaire à cette exigence. Si le soumissionnaire omet de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de respecter l'exigence à l'intérieur de ce délai, la proposition sera jugée non recevable.*

Toutefois, le critère O1 de la partie 7 – Critères d'évaluation technique ne contient aucune autre mention ou directive à propos des clients cités à titre de référence. Ai-je raison de penser que vous n'exigez pas de références? Si vous vous attendez à ce que des clients soient cités à titre de référence, veuillez expliquer en détail quelles sont vos attentes.

#### Réponse

C'est exact : pour l'instant, Élections Canada n'exige pas que des clients soient cités à titre de référence pour la partie 7 – Critères d'évaluation technique.

### **2.4 Question n° 6**

#### Question

Le critère O2 de la partie 7 de la DP se lit comme suit :

*Le soumissionnaire doit fournir un échantillon conforme qui respecte l'ensemble des exigences décrites dans l'annexe A – Spécifications pour l'item ou les items donc qu'ils soumettent une soumission. Élections Canada évaluera l'échantillon fourni par le soumissionnaire. Les propositions des soumissionnaires qui ne se conforment pas à cette*

*exigence seront jugées non recevables.*

Par « échantillon », voulez-vous dire une image ou un échantillon matériel?

Nous ajouterions des images ordinaires dans notre proposition. Les images que nous fournissons dans ce genre de DP ressemblent à la suivante :



Réponse

Oui, aux fins de l'évaluation technique, les soumissionnaires doivent fournir un échantillon matériel. La DP est modifiée conformément à la section 3.3 de la présente modification.

**2.5 Question n° 7**

Question

Si vous souhaitez obtenir un échantillon matériel, les délais sont serrés. Accepteriez-vous de reporter le délai au mardi 18 septembre 2018, à 14 h?

Réponse

Élections Canada reportera la date de clôture de la DP au 18 septembre 2018. La DP est modifiée conformément à la section 3.1 de la présente modification.

**2.6 Question no 8**

Question

Dans la DP, il ne semble y avoir aucune section dans laquelle décrire les articles que nous proposons. Devrions-nous ajouter de telles descriptions dans notre proposition technique?

Réponse

Veuillez consulter la sous-section 3.2.1 de la partie 3 de la DP.

## **Partie 3. Modifications**

### **3.1 Modification de la page couverture de la DP**

Par la présente, la date de clôture de la demande de proposition indiquée sur la page couverture de la DP est modifiée et doit être lue dans son intégralité comme suit :

18 septembre 2018 à 14 h (heure de Gatineau)

### **3.2 Modification de la sous-section 3.2.2 de la partie 1**

Par la présente, la sous-section 3.2.2 de la DP est modifiée et doit être lue dans son intégralité comme suit :

La proposition technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la proposition sera évaluée, tel qu'énoncé à la partie 7 – Critères d'évaluation technique. Afin de faciliter l'évaluation de la proposition, Élections Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre selon lequel les critères d'évaluation sont présentés, et ce, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les doublons, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur proposition en indiquant le numéro du paragraphe et de la page où le sujet visé a déjà été traité.

### **3.3 Modification de la partie 7 – Critères d'évaluation technique**

Par la présente, la partie 7 – Critères d'évaluation technique de la DP est supprimée en entier et est remplacée par la partie 7 – Critères d'évaluation technique ci-jointe (révisée le 29 août 2018).



## **Campagne d'information des électeurs pour la 43e élection générale – Divers articles promotionnels**

---

### **Partie 7**

#### **Critères d'évaluation technique**

(Modifiée le 29 août 2018)

**TABLEAU A – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES**

N°	Critères d'évaluation technique obligatoires	Soumissionnaire à remplir
<b>O1</b>	<p><b>Respect de l'annexe A - Spécifications</b></p> <p>Le soumissionnaire s'engage à respecter l'ensemble des exigences décrites dans l'annexe A – Spécifications, y compris la date de livraison, pour l'item ou les items donc qu'ils soumettent une soumission.</p> <p>Les propositions des soumissionnaires qui ne se conforment pas aux exigences énoncées à l'annexe A - Spécifications seront jugées non recevables.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, j'accepte de me conformer à l'ensemble des exigences de l'annexe A - Spécifications.</p> <p><input type="checkbox"/> Non, je n'accepte pas de me conformer à l'ensemble des exigences de l'annexe A – Spécifications.</p>
<b>O2</b>	<p><b>Fournir un échantillon matériel conforme à l'annexe A - Spécifications</b></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un échantillon matériel conforme qui respecte l'ensemble des exigences décrites dans l'annexe A – Spécifications pour l'item ou les items donc qu'ils soumettent une soumission.</p> <p>Élections Canada évaluera l'échantillon matériel fourni par le soumissionnaire. Les propositions des soumissionnaires qui ne se conforment pas à cette exigence seront jugées non recevables.</p>	<p><input type="checkbox"/> Échantillon matériel conforme fourni avec la soumission.</p> <p><input type="checkbox"/> Échantillon matériel conforme non-fourni avec la soumission.</p>